



**Compte rendu du 7^{ème} Comité de pilotage du
site Natura 2000 FR112003 des Boucles de la Marne**
- Bilan des actions -

28 mai 2015, Sous-préfecture de Meaux – 10h00

Etaient présents

Mme WORTHAM, Présidente du Comité de pilotage des Boucles de la Marne, Conseillère régionale d'Île-de-France ;

M. BEN-MIMOUN, Chargé de mission Natura 2000 AEV Île-de-France ;

M. ALIAGA, Chef du bureau de l'animation et du développement des territoires, Sous-préfecture de Meaux ;

Mme FAGNON, Sous-préfecture de Meaux ;

M. RODDE, Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne ;

Mme REISSER, Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ;

M. PATRIMONIO, Chargé de mission Natura 2000, DRIEE Île-de-France.

Mme FORTEAUX, Chargée de mission Natura 2000, DRIEE Île-de-France ;

M. HUCHIN, Association pour la Valorisation des Espaces Nature du Grand-Voyeux

M. LAINE, Conseil Départemental 77, DEE - Service Sites et Réseaux Naturels, Bureau Animation et Valorisation des ENS ;

Mme FRAZDI, Directrice de l'environnement, Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ;

Mme MAISANO, Responsable du service Espaces naturels, Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ;

M. CHESNE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq ;

Mme SUY, Chargée de mission Environnement, SPANC et Déchets, Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq ;

M. SALACROUP, Maire-adjoint de Condé-Sainte-Libiaire et Communauté de Communes du Pays Créçois ;

M. MARCHADOUR, Directeur de l'île de loisirs Jablines-Annet ;

M. AUDE, Adjoint au Maire d'Annet-sur-Marne ;

M. LEROY, Maire de Carnetin ;

M. ELU, Maire de Congis-sur-Thérouanne ;

M. BRIAND, Mairie de Germiny-l'Evêque ;

M. VAVASSEUR-DESPERRIERS, Maire d'Isles-les-Meldeuses ;

M. LEVEAUX, Mairie d'Isles-les-Meldeuses ;

M. DUPUIS, Mairie d'Isles-les-Meldeuses ;
M. HERVIER, Conseiller municipal, Mairie d'Isles-les-Villenoy ;
M. ESCUILLIE, Adjoint au Maire de Jaignes ;
M. JACQUEMIN, Maire de Lesches ;
M. LEPRINCE, Maire de Mareuil-les-Meaux ;
M. DROLLER, Conseiller municipal, Mairie de Méry-sur-Marne ;
Mme THEVENET, Maire de Précly-sur-Marne ;
M. MONSOREZ, Adjoint au Maire de Précly-sur-Marne ;
Mme PASCARD, Conseillère municipale, Mairie de Sainte-Aulde ;
M. TRONCHE, Maire de Tancrou ;
M. DREVETON, Maire de Trilbardou ;
M. PIAT, Maire de Vignely ;
Mme BERGER, Assistante UNICEM Île-de-France ;
M. DE TAFFIN, Administrateur de la PPR 77
M. GALUP, Technicien Agence des espaces verts de la région Île-de-France ;
M. GABENS, UNICEM Île-de-France ;
Mme MOITY, Chargée d'étude Biodiversité, Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne ;
Mme HUOT-DAUBREMONT, Directrice, en charge du secteur étude et protection du Centre Ornithologique d'Île-de-France ;
M. LAPORTE, Ingénieur environnement, Centre régional de la propriété forestière ;
Mme LOPEZ, Association Nature Environnement 77 ;
M. VALLEE, Chargé de mission territorial Agence des espaces verts de la région Île-de-France ;

Etaient excusés

M. HUMBERT, Sous-Préfet de Meaux ;
Mme BELDENT, Maire de Chamigny ;
Mme REVEL, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
Mme DETRY, Présidente, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne.

Ordre du jour

- 1) Quelques rappels sur la démarche Natura 2000 et l'avancement du programme
- 2) Point d'actualité ornithologique : évolution des populations d'espèces Natura 2000 sur l'ensemble du site, zoom sur le suivi des pics en forêt des Vallières
- 3) Présentation du Projet Agro-Environnemental Climatique 2015-2020 ainsi que de la nouvelle Programmation MAE venant d'être lancée,
- 4) Point sur les outils de communication réalisés et mis à jour.
- 5) Point sur les évaluations d'incidences Natura 2000, la Charte Natura 2000, les contrats Natura 2000 en cours.
- 6) visite de terrain au lieu-dit des Prés du Refuge sur la commune de Lesches, zone humide de grand intérêt ornithologique, accueillant plusieurs espèces d'intérêt communautaire

Contexte

Madame Wortham a été renouvelée dans ses fonctions de Présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de la Marne en préambule de ce bilan d'animation, par consultation des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité. De la même manière, la Région Île-de-France a été reconduite dans ses fonctions de structure porteuse, confiant à l'Agence des espaces verts l'animation du site.

Introduction

Madame Wortham remercie les membres du comité de pilotage de leur présence ainsi que de la confiance qu'ils lui accordent dans la poursuite de cette mission qu'elle assure depuis son démarrage. Cette réunion du comité de pilotage est par ailleurs le 3^{ème} bilan d'animation pour ce site Natura 2000, après ceux organisés en 2011 à l'Île de loisirs de Jablines, en 2013 à la Réserve naturelle régionale du Grand-Voyeux.

La parole est passée à l'animateur Natura 2000, Karim Ben-Mimoun, qui commence la présentation en déroulant l'ordre du jour. Le document de présentation ainsi que le présent compte-rendu sont téléchargeables aux adresses suivantes :

<http://www.aev-iledefrance.fr/les-missions/preserver-la-biodiversite/le-reseau-natura-2000>

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne/documents-a-telecharger>

Sont résumés ci-après les sujets abordés en séance directement en lien avec Natura 2000 :

Les dépôts de projets de contrats Natura 2000

Madame HUOT-DAUBREMONT du CORIF demande comment va se dérouler le renouvellement du contrat Natura 2000 d'entretien visant au maintien des populations de mouettes mélanocéphales et de l'œdicnème criard, soulignant à cette occasion le fait que cet entretien en 2015 a été réalisé grâce à la mobilisation exceptionnelle in extremis de bénévoles, le contrat Natura 2000 n'ayant pu être renouvelé en 2015 faute de financements débloqués.

La DDT et l'animateur Natura 2000 expliquent que le porteur de projet (en l'occurrence le syndicat de l'île de loisirs de Jabines-Annet), si celui-ci souhaite désormais faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation des travaux, se prêtera conformément au code des marchés publics à une mise en concurrence des entreprises à travers un appel d'offres. Par ailleurs, il est précisé que des crédits devraient normalement être débloqués en 2016 pour les contrats Natura 2000 avec un engagement de 5 ans.

Pour les montages de projets, une prise de conseil auprès de la structure animatrice et de son chargé de mission Natura 2000 est préconisée dans un premier temps. Les dossiers une fois montés par le porteur de projet sont à déposer auprès des services de l'Etat (DDT 77).

Il est demandé sur quels critères sont choisis les dossiers de candidature et les projets, et si priorité est donnée aux projets concernant le domaine public, et notamment les sites régionaux tels que la Réserve naturelle régionale du Grand-Voyeux.

Roland Rodde commence par exposer le fait que tous les projets de contrats Natura 2000 ayant été déposés jusqu'à présent en Seine-et-Marne, aussi bien par des structures publiques que par des particuliers, ont pu être financés, sans choix ni donc priorité donnée. Il rappelle également que l'ensemble des contrats signés en Seine-et-Marne dont les actions sont aujourd'hui terminées sont payés ou en cours de paiement et que les contrats sont des actions volontaires de la part des ayants-droits.

Le montant total des financements au titre des contrats Natura 2000 pour le département de la Seine-et-Marne à fin 2014 s'élevait à 515 000 € dont 56 000,00 € pour le site des Boucles de la Marne. En ce qui concerne les contrats agricoles (MAE), les montants engagés s'élèvent à 86 000,00 € pour les Boucles de la marne pour un total de 98 000,00 € en Seine-et-Marne. Les chiffres des Boucles de la Marne sont à relativiser puisqu'il s'agit du premier territoire engagé sur le département (2010). Les premières contractualisations sur les autres sites ont débuté en 2014.

Dans le cas où il serait impossible dans l'avenir de mettre en œuvre l'ensemble des nouveaux projets proposés, il y aurait alors effectivement un arbitrage par réunion en commission des services de l'Etat concernés. Différents critères seront pris en compte, l'intérêt de l'action dans le maintien ou la restauration des populations d'espèces et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire en premier lieu, mais aussi effectivement le porteur du projet. Il est plutôt prévu que les financements soient d'abord dirigés vers les propriétaires et gestionnaires privés plutôt que vers les collectivités territoriales (Département, Conseil régional, ...), en considérant que celles-ci peuvent accéder à d'autres sources de financement pour mener leurs actions. Ainsi, ces collectivités sont aujourd'hui plutôt incitées à agir par auto-financement ou recherche d'autres sources de financement. Néanmoins, les projets proposés par des propriétaires et gestionnaires privés restent aujourd'hui marginaux, ce qui explique qu'une majorité des contrats mis en place jusqu'à présent soient portés par des gestionnaires publics.

Suivis ornithologiques

L'animateur Natura 2000 souligne parmi les observations positives ces dernières années l'augmentation de la population de mouettes mélanocéphales à l'entrée de l'île de loisirs de Jablines-Annet. Madame LOPEZ demande si la recrudescence des mouettes mélanocéphales au sein de l'île de loisirs de Jablines-Annet ne serait pas également liée à l'augmentation du nombre de décharges aux alentours. Roland Rodde indique que l'espèce du fait de son régime alimentaire (ndlr : insectes principalement, poissons, mollusques également) ne fréquente pas ou peu les dépôts d'ordures pour se nourrir et l'espèce dont la présence augmente dans les secteurs de déchetterie est plutôt la mouette rieuse. Cette augmentation de populations de mouette mélanocéphales est plutôt liée à la quiétude que ces animaux peuvent trouver sur la zone concernée, les dérangements et l'urbanisation représentant les principales menaces pour l'espèce (plus d'informations : <http://medgull.free.fr/papers/LePasser42-2%282005%29108-116.pdf>).

L'animateur Natura 2000 en profite pour souligner la contribution très importante des ornithologues du secteur et notamment des membres du Groupe CORIF Vallée de la Marne pour leur importante collaboration en 2014, de l'Association de Valorisation des Espaces Nature du Grand-Voyeux (AVEN) et aussi en particulier Pascal Lepoulain pour son investissement au sein de l'île de loisirs de Jablines-Annet, organisant des sorties découvertes et tenant un blog dédié aux observations ornithologiques : <http://lesoiseauxdejablines.over-blog.com/>. ndlr : un remerciement spécial à Romain HUCHIN de l'AVEN pour son importante participation au travail de préparation de la synthèse réalisée pour cette réunion (<http://www.grandvoyeux.fr>).

Monsieur Marchadour, Directeur de l'île de loisirs de Jablines-Annet, souligne tout l'intérêt et le soutien apporté par l'île de loisirs en terme de formation et de place donnée aux activités nature dans les activités proposées.

Les mesures agro-environnementales

L'animateur Natura 2000 réalise un bilan des mesures agro-environnementales mises en œuvre sur le territoire depuis 2010. Il souligne un bon bilan de contractualisation (voir présentation), en indiquant que 2014 a constitué une année de transition avec la constitution d'un dossier de candidature afin de répondre à l'appel à Projet Agro-Environnemental Climatique pour la nouvelle campagne d'animation 2015-2020. Il indique également que de nombreux agriculteurs ont été rencontrés en ce début d'année, que beaucoup étaient prêts à se réengager, et que de nouveaux étaient intéressés pour se lancer dès 2015.

Communication

L'animateur Natura 2000 présente l'ensemble des éléments de communication ayant été produits en 2014 dans le cadre de l'animation Natura 2000 (lettre d'informations à destination des membres du comité de pilotage et mise en ligne ensuite sur le site internet <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne/documents-a-telecharger> , mise à jour des plaquettes d'informations, ainsi que des panneaux mobiles pour des expositions temporaires, mise en place de deux panneaux fixes sur le terrain, un à l'île de loisirs de Jablines-Annet visant à présenter le contrat Natura 2000 mis en œuvre en faveur des mouettes mélanocéphales, l'autre sur la commune de Lesches pour présenter l'intérêt du secteur pour certaines espèces fréquentant la zone (Milan noir, Pic noir, Œdicnème criard ...). Il insiste sur le fait que les panneaux d'exposition temporaires sont mis à disposition de tous les acteurs qui souhaiteraient réaliser une animation sur la thématique (mairies, écoles, associations...). Les collectivités qui souhaitent communiquer sur Natura 2000 sont invitées à intégrer dans leur site internet le lien vers le site de Natura 2000 en Seine-et-Marne (<http://seine-et-marne.n2000.fr>).

L'animateur Natura 2000 souligne que les collectivités qui communiqueraient sur Natura 2000 par le biais de leur site internet peuvent le signaler ; des liens vers les pages concernées seront alors insérés sur le site internet dédié à Natura 2000 en Seine-et-Marne.

Evaluation des incidences sur le site Natura 2000

L'animateur Natura 2000 dresse un aperçu des différents types de projets sur lesquels il a été sollicité depuis 2014 dans le cadre des évaluations des incidences (manifestations sportives, mise à jour de PLU, rénovation des lignes électriques par RTE... voir présentation pour détails).

Développement des activités d'enfouissement

Plusieurs membres du comité de pilotage s'étonnent des activités de stockage et d'enfouissement de déchets, ou encore de carrières s'étendant par endroits au sein du territoire Natura 2000. La DDT précise à ce sujet qu'il s'agit dans le cadre de Natura 2000 d'essayer de concilier au mieux protection de l'environnement et activités socio-économiques, de manière à préserver l'emploi des habitants et l'économie à l'échelle locale, et que de ce fait classer un site Natura 2000 ne signifie pas le mettre sous cloche comme c'est le cas lors d'un classement en réserve naturelle régionale par exemple. Il est par ailleurs précisé que pour ce type d'activités il existe un cadre légal strict, avec différents niveaux de contrôle en interne menés par les entreprises elles-mêmes, et également par la DRIEE

environ tous les deux ans. La remise en état des sites est également contrôlée. En fonction de leur importance et de leur localisation, ces projets sont aussi soumis au régime de l'évaluation des incidences Natura 2000 (Installation de stockage de déchets inertes (ISDI), les exhaussements de sol faisant l'objet d'un permis d'aménager (plus de deux mètres de haut et d'une superficie supérieure ou égale à deux hectares)).

PLU de Sainte Aulde

Madame PASCARD de la commune de Sainte-Aulde souligne les contraintes qu'impliquent Natura 2000 dans l'élaboration des PLU (délais, financements liés à des études complémentaires).

Extension des sites Natura 2000

Il est demandé quelle est la procédure à adopter pour effectuer une extension de site Natura 2000, et qui peut en faire la demande. La DDT 77 répond que le DOCOB approuvé en 2010 mentionne 3 secteurs pouvant conduire à un projet d'extension du site compte tenu des espèces et habitats d'espèces présents. La première condition pour une extension est que la zone doit présenter un intérêt reconnu et fondé vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site. Toute association ou autre porteur de projet sur une base argumentée peut soumettre la proposition aux services de l'Etat qui ensuite statueront sur une sollicitation ou non de la commission européenne pour ce projet d'extension.

Conclusion de la séance en salle

Madame la Présidente conclut la réunion en salle du comité de pilotage et remercie l'assemblée pour sa participation, invitant à poursuivre le bilan par une visite de terrain.

Visite au Prés du Refuge à Lesches avec Monsieur Jacquemin, Maire de la commune

A la suite de la réunion en salle, il est proposé aux participants une visite de terrain animée dans un premier temps par Monsieur Jacquemin qui présente le site et tout l'intérêt qu'il porte à la préservation de cette zone humide. Une longue-vue est mise à disposition et l'animateur Natura 2000 Karim Ben-Mimoun en profite pour rappeler les espèces Natura 2000 fréquentant la zone (Milan noir, Pic noir, Œdicnème criard). C'est également l'occasion pour l'animateur de présenter le panneau de communication qui a été mis en place en fin d'année 2014. Financé dans le cadre de l'action Natura 2000, ce support présente l'intérêt de la préservation de la zone vis-à-vis des espèces précitées, et remet également l'endroit dans un contexte plus large en le présentant comme un maillon d'un site Natura 2000 beaucoup plus vaste, tout le long des boucles franciliennes de la Marne. Enfin, l'animateur explique que l'agriculteur exploitant la parcelle accueillant l'étang favorable à la présence des oiseaux est intéressé pour s'engager dans une mesure agro-environnementale : il s'engagerait ainsi pour une durée minimum de 5 ans à ne pas remettre cette prairie en culture, faisant le choix ici de la gérer sans apport de fertilisants et avec fauchage ou broyage tardif. La visite de cette zone a également été l'occasion d'observer en vol quelques espèces de rapaces dont la Bondrée apivore et le Milan noir ayant conduit à la désignation du site Natura 2000.